



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 15 mars 2017

**Information sur l'absence d'avis  
de la mission régional d'autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur le SAGE HAUTE VALLÉE DE L'AUDE (11)**

n°saisine : 2016-4743  
n°MRAe : 2017AO24

Par courrier reçu par la DREAL le 16 décembre 2016, la commission locale de l'eau du SAGE Haute Vallée de l'Aude a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de SAGE au titre de l'article R122-17 du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale des plans et programmes.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 16 mars 2017 (article R122-21 du Code de l'environnement).